



Solutions pour les Nouvelles Technologies

L'assemblée générale mixte du 15 mai 2013 approuve les comptes de l'exercice 2012, l'incorporation de réserves et le projet de transfert du siège social

L'assemblée générale mixte de SOLUTIONS 30 S.E., réunie ce jour, a adopté toutes les résolutions qui lui étaient présentées. En particulier, outre l'approbation de l'incorporation de réserves et la division par deux du nominal de l'action qui sera effective le lundi 27 mai 2013, l'assemblée a approuvé le transfert du siège social de SOLUTIONS 30 S.E. au Grand- Duché du Luxembourg à une majorité de plus de 95%.

Cette proposition faisait suite à la transformation de la société anonyme SOLUTIONS 30 en société européenne (S.E.), approuvée par l'assemblée générale mixte du 19 février dernier et s'inscrivant dans la dynamique résolument européenne des perspectives de développement du Groupe.

Conformément aux dispositions des articles L.229-2 alinéa 3 et R.229-3 du Code de commerce, les actionnaires ayant voté contre le projet de transfert du siège social - et représentant 2,56% du capital – pourront former opposition au transfert (les actionnaires s'étant abstenus ou ayant émis un vote positif ne peuvent pas bénéficier de cette procédure d'opposition) dans le délai de 30 jours à compter de la publication de la décision de l'assemblée au BALO et dans un journal d'annonces légales (parutions prévues pour le 24 mai 2013)

Ils auront donc jusqu'au 23 juin à minuit, pour demander le rachat de leurs actions par la Société, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée à SOLUTIONS 30 S.E., 5 rue Chante Coq, 92800 Puteaux (France), à l'attention d'Eléonore Berent, Responsable Juridique.

La Société adressera alors à l'actionnaire demandeur une offre de rachat de ses titres par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les 15 jours suivant la réception de la demande de rachat. L'offre de rachat comprendra :

- le prix offert par action, lequel sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L.433-4 du Code monétaire et financier (méthode multicritères),
- le mode de paiement proposé,
- le délai pendant lequel l'offre est maintenue, qui ne sera pas inférieur à 20 jours,
- le lieu où elle peut être acceptée.

Il est rappelé que le prix de rachat a été fixé par le directoire à 21,64 €, sur la base du rapport de l'expert indépendant chargé d'évaluer l'action SOLUTIONS 30, conformément à l'article L.433-4 II du Code monétaire et financier. Ce rapport est disponible sur le site www.solutions30.com.

Sur la base du nombre de voix qui se sont exprimées contre le projet de transfert, le maximum d'actions susceptibles d'être rachetées par SOLUTIONS 30 S.E. est de 63 669 actions, correspondant à un montant global de 1,38 million d'euros.

Le directoire rappelle que, compte tenu de la durée de la procédure de rachat d'actions, si, pendant la période d'opposition d'un mois visée ci-dessous, le cours de bourse de la Société venait à connaître :

- une baisse du cours moyen pondéré de l'action SOLUTIONS 30, calculée sur une période glissante de 20 jours de bourse, excédant 15% du cours de l'action SOLUTIONS 30 au 29 avril 2013, confirmée par une baisse similaire de l'indice « Small Caps » QS0010989133 MS 190 (calculée sur une période glissante de 20 jours de bourse à compter du 29 avril 2013) ;
- une hausse du cours moyen pondéré de l'action SOLUTIONS 30, calculée sur une période glissante de 20 jours de bourse, excédant 15% du cours de l'action SOLUTIONS 30 au 29 avril 2013, confirmée par une hausse similaire de l'indice « Small Caps » QS0010989133 MS 190 (calculée sur une période glissante de 20 jours de bourse à compter du 29 avril 2013),

alors le prix de 21,64 € visé ci-dessus deviendrait caduc et le directoire demanderait une nouvelle évaluation de l'action SOLUTIONS 30 tenant compte des nouvelles conditions du marché.

Prochains rendez-vous :

Semaine du 15 juillet 2013 : Chiffre d'affaires du premier semestre 2013

Semaine du 23 septembre 2013 : Résultats du premier semestre 2013

Semaine du 21 octobre 2013 : Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2013

A propos de Solutions 30

Le groupe Solutions 30 (ex PC30) est le leader européen des solutions pour les Nouvelles Technologies. Sa mission est de rendre accessibles à tous, particuliers et entreprises, les mutations technologiques qui transforment notre vie quotidienne: hier l'informatique et Internet, aujourd'hui le numérique, demain les technologies qui rendront le monde toujours plus interconnecté en temps réel. Fort de plus de 4 millions d'interventions réalisées depuis sa création et organisé autour d'un réseau de techniciens de proximité, Solutions 30 couvre actuellement la totalité du territoire en France, Italie, Espagne, Pays-Bas, Belgique et Allemagne. Solutions 30 est une société cotée sur Alternext- ISIN FR0010263335 – code ALS30.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.solutions30.com

CONTACTS SOLUTIONS 30 :

Eléonore BERENT, Responsable Juridique

☎ 01 41 12 55 18

✉ eleonore.berent@solutions30.com

LISTING SPONSOR :

Hervé Guyot, GENESTA

☎ 01 45 63 68 60

✉ hguyot@genesta-finance.com

CONTACT PRESSE :

Samuel Beaupain, Agence EDIFICE

☎ 06 88 48 48 02

✉ samuelbeaupain@reseau-edifice.com

COMALTO

Jean-François CARMINATI

☎ 06 63 87 57 60

✉ jfcarminati@comalto.com